

# Guide de l'aide à la parentalité

[ selon l'âge de votre(vos) enfant(s) ]

0 – 3 ans

4 – 6 ans

7 – 11 ans

12 – 17 ans

0 – 3 ans

**Places en crèches**

**Le CESU 0 – 6 ans**

**Noël**

Retour accueil

4 – 6 ans

**Le CESU 0 – 6 ans**

**Subvention pour  
séjours d'enfants**

**Noël**

**Colonies de  
vacances (ASF)**

Retour accueil

7 – 11 ans

**Chèque Familles  
Finances**

**Subvention pour  
séjours d'enfants**

**Noël**

**Colonies de  
vacances (ASF)**

Retour accueil

12 -17 ans

**Chèque Familles  
Finances**

**Noël**

**Colonies de  
vacances (ASF)**

**Chèque Sport  
Finances**

**Subvention pour  
séjours d'enfants**

**Aide ou prêt  
logement étudiant**

Retour accueil

# Noël

Chaque année votre délégation départementale de l'Action Sociale met en œuvre une action au profit des familles.

Quelle que soit la nature de l'activité, ne passez pas à côté de cette action et faites tête sur le Correspondant Social de votre Direction/Service ou votre délégation de l'Action Sociale au mois d'octobre si l'information n'est pas arrivée jusqu'à vous.

0 – 3 ans

4 – 6 ans

7 – 11 ans

12 – 17 ans

Retour accueil

## Places en crèches

L'action sociale facilite localement l'accès à des places en crèches pour les agents qui souhaitent faire garder leurs enfants en bas âge à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail, en plus des berceaux réservés au [niveau interministériel](#). Actuellement, ces opportunités sont ouvertes dans les départements 01, 38, 42 et 69.

Les demandes sont à adresser à [votre délégation de l'action sociale \(DDAS\)](#).

[Retour 0 – 3 ans](#)

[Retour accueil](#)

## Le CESU 0 – 6 ans

Pour faciliter la vie de ses agents, l'Etat propose une participation aux frais de garde des enfants âgés de 0 à 6 ans avec le Ticket CESU - garde d'enfant 0/6 ans.

Le montant de l'aide s'élève entre 200€ et 840€ par année pleine et par enfant à charge. Il est modulé en fonction des ressources, du lieu de résidence principale et de la situation familiale.

Réglementation

Guide pratique

Effectuer votre  
demande

Retour 0 – 3 ans

Retour 4 – 6 ans

Retour accueil

# Chèque Familles Finances

Pour les enfants de 6 à 14 ans révolus (17 ans pour les enfants de familles monoparentales ou en situation de handicap).

Sous forme de CESU, le Chèque Famille Finances est soumis à conditions de ressources et son montant peut aller de 200 à 560 euros selon la situation de la famille.

Notice  
d'information

Effectuer votre  
demande

Retour 7 - 11 ans

Retour 12 - 17 ans

Retour accueil

## Colonies de vacances (ASF)

Chaque année, l'ASF Vacances propose un vaste catalogue de séjours enfants et adolescents de 4 à 17 ans, en France et à l'étranger, pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été.

Les vacances EPAF sont accessibles à tous les agents des ministères économiques et financiers, actifs et retraités, à des tarifs subventionnés qui sont modulés selon les ressources de chacun.

Consulter les  
offres

Retour 4 – 6 ans

Retour 7 - 11 ans

Retour 12 - 17 ans

Retour accueil

## Subvention pour séjours d'enfants

Après un séjour hors ASF Vacances, il est possible de bénéficier d'une subvention pour séjours d'enfants, sous conditions de ressources.

Plus d'informations à ce sujet sont disponibles auprès de votre délégation départementale de l'action sociale (DDAS).

Notice  
d'information

Effectuer votre  
demande

Retour 4 – 6 ans

Retour 7 - 11 ans

Retour 12 - 17 ans

Retour accueil

# Chèque Sport Finances

Le Chèque Sport Finances permet de payer des dépenses liées à une pratique sportive (licence, adhésion, cours). Vous pouvez en bénéficier, sous conditions de ressources, pour chacun de vos enfants de 12 à 17 ans révolus ; son montant est de 50 ou 80 euros selon vos ressources.

Notice  
d'information

Effectuer votre  
demande

Retour 12 - 17 ans

Retour accueil

# Aide ou prêt logement étudiant

ASF Logement vous aide à participer au financement des dépenses liées à l'installation dans un logement de votre enfant étudiant. Il doit :

- avoir entre 16 et 26 ans,
- être fiscalement à votre charge,
- poursuivre des études secondaires ou supérieures,
- être logé dans une ville différente de votre résidence.

## Aide

Notice  
d'information

Effectuer votre  
demande

## Prêt

Notice  
d'information

Effectuer votre  
demande

Retour 12 - 17 ans

Retour accueil